Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

COMITE HYGIENE ET SECURITE 12 JUIN 2020

déclaration liminaire

Madame la Présidente,

La pandémie du COVID19 aura démontré les conséquences dramatiques des plans drastiques de réductions budgétaires infligés aux services de santé de notre pays malgré les alertes des personnels et de leurs organisations syndicales depuis tant d'année.

En dépit de ces coupes franches dévastatrices, les agents des services publics, se sont mobilisés au même titre que les salariés du privé, pour soutenir les missions essentielles de la nation, au risque d'y perdre leur santé et malheureusement parfois aussi leur vie.

Au sein de la Fonction publique, pendant cette crise, jamais les CHS-CT n'ont à ce point démontré leur indispensable utilité. En conséquence, **FO** exige l'abrogation de la loi du 6 août 2019 qui entérine la disparition de cette instance !

A Bercy, les réformes en cours doivent aussi subir le même sort, et en premier lieu celle du mal nommé nouveau réseau de proximité à la DGFIP.

Dans le contexte d'une crise qui n'est pas terminée et dont l'issue demeure incertaine, il est impensable que ce projet poursuivre sa route comme si de rien n'étais, alors qu'en répondant sans interruption aux usagers et aux élus locaux, la densité du réseau des Finances Publiques a démontré toute sa pertinence.

Mais d'autres projets élaborés en amont de cette crise sommeillent encore dans les tiroirs de toutes les Directions...Ceux-ci doivent demeurer là où ils sont, car ils ont tous la même finalité : détruire le service public et les emplois rattachés, au nom de l'austérité budgétaire.

Il ne faudrait surtout pas que nombres d'acteurs politiques, économiques, administratifs considèrent que la crise sanitaire n'est qu'une simple parenthèse qui aurait mis sous cloche leurs funestes projets de contre réforme.

Nul doute que certains sont déjà l'arme aux pieds en suggérant pour mieux relancer l'économie d'après crise, de remettre en cause les droits sociaux des salariés, alors que dans le même temps l'argent continue de se déverser à flot vers les actionnaires et dans les paradis fiscaux !

Dans ce contexte, **FO** ne s'engagera pas dans une sorte d'union nationale multiforme mais continuera d'être aux côtés des salariés et de porter leurs revendications !

Ceux qui nous gouverne et notamment nos ministres, n'ont d'ailleurs pas tardé pendant cette crise à montré à nouveau leur véritable nature, et s'ils avaient souhaité que la reprise d'activité se passe dans un climat délétère ils ne s'y seraient pas pris autrement en publiant l'ordonnance du 16 avril 2020, supprimant d'office les congés payés et les RTT !

Pour **FO,** les agents de la fonction publique comme tous les autres citoyens ne sont en aucun cas responsables de la crise sanitaire et ils n'ont pas choisi leur position administrative pendant le confinement. Nous rappelons à nouveau que tous les agents placés en ASA ou en télétravail l'ont été surtout par manque de moyens de protection et en raison de l'incurie des décisions politiques de ce gouvernement !

Pour la préservation de la santé de tous, le contexte de crise sanitaire liée au COVID19 a entraîné le basculement massif d'agents en télétravail, mais il s'est agit en réalité de l'amplification d'un travail confiné hors cadre et en mode dégradé.

Si le télétravail en période normale est susceptible de permettre d'améliorer la qualité de vie et de mieux articuler vie personnelle et professionnelle, ce type d'organisation doit être encadré et volontairement choisi par des agents ayant pleinement mesuré ses conséquences psychologiques et pratiques.

Pour **FO,** le télétravail doit aussi conduire à des évolutions des pratiques managériales, car si tout les agents ne sont pas faits pour le télétravail, tous les managers ne le sont pas non plus…l'employeur doit aussi prendre en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment ceux des matériels, logiciels, abonnements, communication, outils et maintenance, restauration..

Concernant le plan de reprise d'activité de la DGFIP, en vigueur depuis le 11 mai dernier, **F.O.- DGFIP** déplore que sa montée en puissance rapide, conduise d'ores et déjà à un taux d'occupation des services proche de la normale. Dans son message du 8 juin 2020, le Directeur général évoque notamment la nécessité d'élargir au maximum les capacités d'accueil de la DGFIP y compris en présentiel...

F.O.- DGFIP rappelle que malgré des indices favorables quant au recul de l'épidémie, celle-ci n'est toujours pas derrière nous et que la prudence doit s'imposer notamment sur les perspectives de réouverture des services au public.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de ce CHS-CT et nous y porterons toutes nos revendications.